

Brochure n° 3226

Convention collective nationale

IDCC : 1285. – **ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 14 MARS 2012

DE LA CFTC À LA CONVENTION

NOR : ASET1250941M

IDCC : 1285

*Syndicat national CFTC SCSL
5, avenue de la Porte-de-Clichy
75017 Paris*

Paris, le 14 mars 2012.

Madame, Monsieur,

Par la présente lettre, nous vous informons que nous adhérons à la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles.

Cette adhésion a été signifiée aux syndicats signataires, conformément à l'article L. 132-9 du code du travail.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire général.